

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 13

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

07/01/2026

Date d'affichage

07/01/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

L'an deux mille vingt-six, le 13 janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESEAU Roger, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) : aucuneEtaient absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etaient excusé(s) :

M. MOREAU Mathieu

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme OUVRART Sandrine

Numéro interne de l'acte : 2026-03

Objet : Rénovation énergétique du groupe scolaire : attribution de 2 lots

Monsieur le Maire rappelle qu'il restait deux lots à pourvoir dans le cadre des travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire Charles Rossignol.

Le bureau d'études ITES était chargé de consulter en direct trois entreprises. La date limite de remise des offres était fixée au 6 janvier 2026.

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études ITES relatifs aux 2 lots du marché de travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire Charles Rossignol,

Monsieur le Maire propose de valider les candidats retenus par le bureau d'étude ITES pour les lots 3-4.

Après avoir délibéré, sur proposition du Monsieur le maire, le Conseil Municipal,

- DECIDE de retenir les candidats suivants pour les travaux de réhabilitation énergétiques du groupe scolaire Charles Rossignol :

Lots	Entreprise retenue	Montant HT de l'attribution
Lots 3 : Charpente/couverture	ENTREPRISE MARTEAU	37 209,92
Lots 4 : Traitement des façades	ENTREPRISE MARTEAU	45 312,15

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés et tout document nécessaire à l'exécution des marchés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

AR Prefecture

079-200076198-20260113-202603-DE
Reçu le 27/01/2026

La Secrétaire de séance,
Mme Sandrine OUVRART



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 14 janvier 2026
Le Maire,
Jean-François SALANON

